

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 5 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 29/06/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 29/06/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie

Excusé(s) : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. GHYAMPHY Koffi

Absent(s) : Mme GAGNARD Sylvie

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

2023/046 – Ligue de Rugby des Pays de la Loire - Animation sur l'espace de loisirs - 08 juillet 2023

Mme le Maire présente la proposition de la Ligue de Rugby des Pays de la Loire à travers le Comité Local de Coordination de la Coupe du monde de rugby 2023 d'organiser une animation "Base de Loisirs" le 8 juillet 2023 qui aura lieu sur l'espace de loisirs du lac des Varennes.

Considérant que cette animation se déroulera avec l'aide du Club de Rugby de Marçon,
Considérant l'engagement du Club de Rugby de Marçon à verser une participation de 1 000 € pour cet événement,
Considérant que le Comité Local de Coordination s'engage à apporter toute son aide afin de réaliser cet événement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de soutenir le rugby régional en participant à l'animation "base de loisirs" qui se déroulera le 8 juillet 2023 sur l'espace de loisirs dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby 2023 ;

- de verser une participation aux charges induites par cet événement à hauteur de 1 000 € ;

- d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat dénommé "cahier des charges" avec la Ligue de Rugby des Pays de la Loire et toute autre document relatif à cette animation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 06/07/2023

Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. DE MALHERBE Raymond